

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf mars à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 21 mars 2024 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 32

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Florence GALERANT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier QUENOUILLE, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2ème Vice-Présidente, Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Rebecca BABILOTTE, Stéphanie FRESNAIS, François HORENT, Chhun-Na LENGART, Didier PAPELOUX, Caroline RACLOT-MARAIS, David REVERT

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Michel MARESCOT, pouvoir à Yves LEMONNIER, Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Delphine PANDO, Jacques MARIE, pouvoir à Claude BENOIST, Miriam GUERARD, pouvoir à Florence GALERANT, David MULLER, pouvoir à Philippe AUGIER, Patricia NOGUET, pouvoir à Emmanuel LAUSSINOTTE, Patrice ROBERT, pouvoir à Fabienne LOUIS, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE

Madame Christèle CERISIER-PHILIPPE est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D032_290324

**D.N.S.I. (DIRECTION DU NUMÉRIQUE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION)
MUTUALISATION AVEC LES COMMUNES MEMBRES
DE CŒUR CÔTE FLEURIE OU AUTRES STRUCTURES PUBLIQUES
Approbation d'une convention de mutualisation
et de son catalogue de services associés**

En janvier 2019, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur le principe de s'appuyer sur une convention de mutualisation informatique et télécom globale, en a approuvé le modèle et le catalogue de services associés. Depuis 2019, cette convention est reconduite chaque année.

La commission « Prospective - Nouveaux projets - Communication » s'est réunie le 4 mars 2024 afin d'élaborer le catalogue des services informatiques et télécoms pour l'année 2024. Afin de satisfaire aux exigences réglementaires induites par le R.G.P.D., la convention et le catalogue sont adaptés dans leurs formes.

Certaines lignes de services pouvant être utilisées à plusieurs fins, des annexes spécifiques au Wifi public, à la vidéo-protection ou aux Datacenters précisant les conditions d'emploi sont introduites au millésime 2024.

Pour l'année 2023, les services produits génèrent une recette s'élevant à 14 524,95 € ventilée de la façon suivante :

Commune de Saint-Gatien-des-Bois	834,80 €
Office de Tourisme de Trouville-sur-Mer	504,00 €
Commune de Trouville-sur-Mer	484,00 €
SPL du Territoire de Deauville,	5964,00 €
SCOT Nord Pays d'Auge	1917,80 €
EPIC Space Villers	504,00 €
EPIC Le Paléospace	1992,00 €
Commune de Tourgéville	691,60 €
Commune de Villerville	755,42 €
Commune de Deauville	877,33 €

Il a été constaté que des produits n'ont pas fait l'objet facturation 2020 à 2022, il convient donc d'effectuer les rappels suivants.

Commune de Saint-Gatien-des-Bois	600,00 € au titre de 2022
Commune de Tourgéville	830,53 € au titre de 2021
EPIC Le Paléospace	1847,00 € au titre de 2021, 2022
EPIC SPACE VILLERS	504,00 € au titre de 2021
Office de Tourisme de Trouville-sur-Mer	1024,00 € au titre de 2020, 2021
SPL du Territoire de Deauville,	15219,00 € au titre de 2019 à 2021
Commune de Trouville-sur-Mer	468,00 € au titre de 2021, 2022

Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir :

- Approuver les conclusions du rapport de mutualisation.
- Approuver le catalogue de services, la convention et les annexes associées pour l'année 2024.
- Désigner les membres de la commission « Prospective - Nouveaux projets – Communication » afin d'exercer le suivi des mutualisations réalisées ;
- Confier à la commission « Prospective - Nouveaux projets – Communication » les travaux d'évolution du catalogue de services ;
- Habilitier son Président ou le Vice-Président le représentant, à signer toute convention de mutualisation informatique au cours de l'année, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

ADOpte les conclusions du rapport ;

APPROUVE le catalogue de services, la convention et les annexes associées pour l'année 2024 ;

DÉSIGNE les membres de la commission « Prospective - Nouveaux projets - Communication » afin d'exercer le suivi des mutualisations réalisées ;

DÉSIGNE les membres de la commission « Prospective - Nouveaux projets - Communication » afin de faire vivre le catalogue de services ;

HABILITE son Président ou le Vice-Président le représentant, à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



Christèle CERISIER-PHILIPPE
Secrétaire de séance



Philippe AUGIER
Président

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

